

Les métiers et corporations
de la ville de Paris : XVe-
XVIIIe siècles. Tissus, étoffes,
vêtements, cuirs et peaux,
[...]

Lespinasse, René de (1843-1922). Auteur du texte. Les métiers et corporations de la ville de Paris : XVe-XVIIIe siècles. Tissus, étoffes, vêtements, cuirs et peaux, métiers divers / par René de Lespinasse,.... 1886-1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

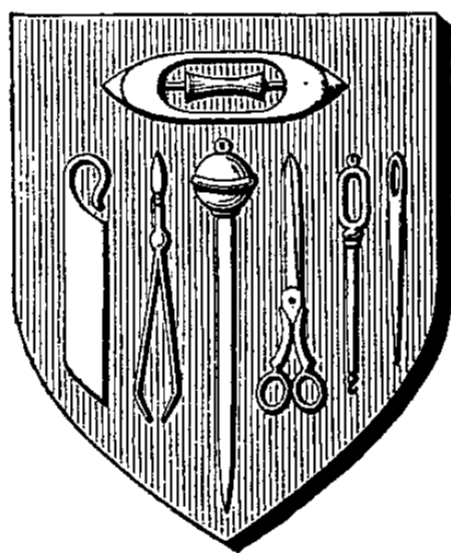
LES MÉTIER S DE PARIS.

SIXIÈME PARTIE.

TISSUS, ÉTOFFES, VÊTEMENT.

TITRE I.

OUVRIERS EN SOIE. — TISSUTIERS-RUBANIERS.



De gueules à une épingle d'argent posée en pal, surmontée en chef d'une navette plate, accostée à dextre d'un couteau à couper le velours et de pinces pour tirer les dents des peignes, et à senestre d'une paire de ciseaux, d'une passette et d'une aiguille, le tout posé en pal et d'argent ⁽¹⁾.

L'industrie parisienne de la soie occupait plusieurs communautés d'ouvriers et d'ouvrières qui ont subi de nombreuses transformations. Au XIII^e siècle, ce sont, d'après le *Livre des Métiers*, les filaresses de soie à grands et à petits fuseaux ⁽²⁾, employées à dévider, filer, doubler et retordre les fils de soie destinés au tissage; les laceurs de fil et de soie ⁽³⁾ fabriquant des lacs ou

⁽¹⁾ D'Hozier, *Armorial*, texte, t. XXV, fol. 212. Armoiries dessinées d'après le texte et le revers du jeton ci-dessous.

⁽²⁾ *Livre des Métiers*, titres XXXV et XXXVI, p. 68, chacun en 12 articles, métier qui n'a plus de statuts en raison de son peu d'importance et de

sa dépendance des métiers de tissage; il faisait le filage et dévidage des soies. Les fuseaux furent plus tard remplacés par le rouet et le moulinage et aujourd'hui par les grandes fabriques dites « filatures ».

⁽³⁾ Titre XXXIV, p. 66, statuts en 13 articles. Voir ci-dessous, pièce III.